

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 27 octobre 2015 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Robert Gaudette, Lise Crêtes, Nicolas Malette, Philippe Labelle et Darquise Vallières

Est absent : Raymond Blais

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

AE15-10-303

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée unanimement

AE15-10-304

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale adjointe.

Adoptée unanimement

Avis de convocation

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

AE15-10-305

Soumissions publiques 03-2015 – Aménagement d'un bâtiment secondaire

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé des soumissions pour la réfection des modules adjacents au complexe municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 soumissions pour ce projet :

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes, tel que prévu, le 22 octobre 2015 à 14h05 et que les 4 soumissions étaient :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1- Defran Inc., ----- | 358 222\$; |
| 2- Les Entreprises Ma-Mi Inc. --- | 279 700\$; |
| 3- Gestion DMJ Management --- | 294 194\$; |
| 4- Construction Langevin & frères-- | 305 094\$ pour tous plus les taxes applicables. |

ATTENDU QUE les prix donnés, suivant les 4 soumissionnaires, dépassent largement les sommes que le conseil avait prévues pour ce projet ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis, qu'il serait préférable de rejeter toutes ces soumissions et de retourner à la table de travail afin de minimiser les coûts le plus possible;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité rejette toutes les soumissions car elles dépassent toutes largement les sommes prévues ;

Adoptée unanimement

AE15-10-306

Autorisation du conseil – pour retourner en soumission

ATTENDU que le conseil municipal a rejeté toutes les soumissions ;

ATTENDU que le projet demeure une priorité afin d'éviter des pertes matérielles dans ce projet ;

ATTENDU que le conseil désire retravailler le projet;

ATTENDU que les rénovations seront faites de façon minimale pour l'instant;

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu que le conseil autorise la direction générale de la municipalité à retourner en soumission de façon à diminuer considérablement les coûts du projet.

Adoptée unanimement

Une période de question a eu lieu

(Aucun contribuable présent).

AE15-10-307

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h05.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice Générale